

**LES AMIS DU PARC DE ROYAN
ET DE SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE**



91 Avenue des Semis

17200 ROYAN

www.amisduparcroyansaintgeorgesdedidonne.fr

lesamisduparc17@orange.fr

Royan, le 19 février 2014

Madame la Préfète de la Charente - Maritime
Préfecture
38 rue Réaumur
17000 – La Rochelle

Objet : Projet extraction granulats marins dit « Le Matelier » - estuaire de la Gironde.

Saisine pour avis du Conseil Scientifique de l'Estuaire de la Gironde (CSEG)

Madame la Préfète de la Charente-Maritime,

L'association « Les Amis du Parc de Royan et de Saint-Georges-de-Didonne » suit avec une attention toute particulière le projet d'extraction de granulats marins dit « Le Matelier » envisagé en sortie de l'embouchure de l'estuaire de la Gironde, à toute proximité de la côte de « Bonne Anse- La Palmyre ».

Les informations obtenues via le « dossier unique de demande de concession du Matelier » (mis à disposition du public en juin 2013) et plus récemment par la prise de connaissance de l'avis d'évaluation environnementale de ce dossier établi par la DREAL Poitou-Charentes (extrait ci-dessous), nous conduisent dès à présent à une opposition déterminée à ce type d'activité dans une zone située au plus près des côtes (seulement 1 Km !)

Il est en effet incompréhensible que les nombreuses mises en garde d'experts et organismes spécialisés portant sur la richesse en biodiversité, mais aussi sur la grande fragilité de son équilibre ou de son maintien, dans la bande littorale des 3 milles marins (6 km) et les

embouchures d'estuaires, ne soient pas mieux prises en compte. Il en est de même des risques importants d'aggravation de l'érosion des côtes sableuses.

Il est surprenant qu'un projet d'extraction de granulats marins puisse encore être présenté avec des études à minima sur les différents aspects environnementaux, alors que l'exclusion de ce type d'activité de la bande côtière proche est maintenant généralement admise.

L'association souhaite attirer votre attention sur la possibilité offerte à Monsieur le Préfet d'Aquitaine de saisine pour avis du Conseil Scientifique de l'Estuaire de la Gironde (CSEG) pour des travaux et activités susceptibles d'avoir un impact sur le fonctionnement des écosystèmes estuariens. **(Décret n° 2009-68 du 19 janvier 2009 portant composition et fonctionnement des conseils scientifiques d'estuaires).**

L'avis des experts composant le CSEG viendrait utilement éclairer les nombreux aspects techniques et environnementaux de ce projet et apporterait un complément précieux d'évaluations des études réalisées et conclusions qui en sont tirées par le pétitionnaire.

C'est pourquoi, l'Association « Les Amis du Parc de Royan et Saint-Georges-de-Didonne » à l'honneur de vous solliciter pour qu'une demande de saisine pour avis du CSEG sur le projet d'extraction de granulats marins dit « le Matelier », soit faite auprès de Monsieur le Préfet d'Aquitaine.

Nous vous en remercions par avance et nous vous prions de recevoir, Madame la Préfète, l'expression de notre respectueuse considération.

Le Président de l'Association

Daniel Bontemps

PJ : annexe

Copie :

Monsieur Bussereau – Président du Conseil Général de Charente-Maritime

Monsieur Quentin - Député-Maire de Royan

Monsieur Tallieu - Président de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique –CARA.

Monsieur Bouffard - Maire de Saint-Georges-de-Didonne

Annexe :

Extrait Avis d'évaluation environnementale du projet d'extraction de granulats marins « Le Matelier », du 20 Décembre 2013 (DREAL Poitou-Charentes)(page 6/9) :

Conclusion.

Le projet d'exploitation de la concession du Matelier s'inscrit dans un environnement très riche, dont le fonctionnement et les dynamiques d'évolution se révèlent particulièrement complexes et difficiles à appréhender, d'autant plus dans un contexte de changement climatique. Par conséquent, le dossier gagnerait à justifier autant que possible l'absence d'impact dommageable à l'ensemble des composantes de son environnement. L'appréciation des principaux enjeux du dossier, à savoir la préservation du trait de côte, et la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire (dont l'Esturgeon européen et l'Anguille européenne), pourrait être consolidée par un état des lieux enrichi par des inventaires de la faune, réalisés à des dates propices, sur un cycle biologique complet, et par une estimation complétée des effets propres au projet, et des effets cumulés.

Implantation du projet « Le Matelier » :

